

Responsable scientifique Francis Messner

LA LOI DE DIEU EST-ELLE SUPÉRIEURE À LA LOI DES HOMMES ?

1 & 2
JUIN 2022

➔ Entrée libre

📍 Amphithéâtre Alain Beretz • Nouveau Patio
20A Rue René Descartes, 67000 Strasbourg

🌐 relien.unistra.fr/de

🐦 @Inter_Religio

PROGRAMME

JOUR 1

01.06

9h30-10h00 / Ouverture du colloque

Mot d'accueil - Michel Deneken, président de l'Université de Strasbourg

Introduction et présentation - Francis Messner, directeur de recherche émérite au CNRS et professeur conventionné à l'Université de Strasbourg

10h00-12h00 / Approches socio-historiques

10h00 - Loi de Dieu et loi des hommes en France au XIX^e siècle, entre gallicanisme et anticléricalisme - Brigitte Basdevant-Gaudemet, professeur émérite à l'Université Paris XI

PAUSE CAFÉ (10H30-11H00)

11h00 - Réalités du terrain et instrumentalisation de la thématique "La loi de dieu est supérieure à la loi de l'Etat en France" ? - Franck Frégosi, directeur de recherche au CNRS, EPHE/GSRL

11h30 - Discussion

PAUSE DÉJEUNER

14h30-17h30 / Loi de Dieu dans les droits internes des religions

14h30 - Droit classique islamique et droit séculier en Europe - Mouez Khalfaoui, professeur à l'Université de Tübingen

15h00 - Droit canonique - Patrick Valdrini, recteur honoraire de l'Institut catholique de Paris et professeur à l'Université pontificale du Latran

PAUSE CAFÉ (15H30-16H00)

16h00 - Théories et pratiques protestantes de la distinction loi de Dieu, loi des hommes : débats et tensions à propos de la bénédiction des mariages de même sexe - Jean-Paul Willaime, directeur d'études à l'EPHE

16h30 - 17h30 - Discussion et clôture de la 1ère journée

JOUR 2

02.06

09h30-10h00 / Loi de Dieu dans les droits internes des religions (suite)

09h30 - Qu'y a-t-il de divin dans la loi divine ? Une perspective juive -
François-Xavier Licari, maître de conférences à l'Université de Lorraine

10h00-12h00 / Loi de Dieu et droit national et supranational

10h00 - L'obligation pour les organisations religieuses de respecter le droit de l'Etat en Europe
- Francis Messner, directeur de recherche émérite au CNRS et professeur conventionné à
l'Université de Strasbourg

PAUSE CAFÉ (10H30-11H00)

11h00 La Chari'a est-elle supérieure au droit étatique selon les tribunaux religieux musulmans?
- Moussa Abou-Ramadan, professeur à l'Université de Strasbourg

11h30 - Discussion

PAUSE DÉJEUNER

14h30 - La Loi de Dieu dans la jurisprudence CEDH - Gérard Gonzalez, professeur à l'Université de
Montpellier

15h00 - Discussion

15h15 - Synthèse des travaux - Philippe Portier, directeur d'études à l'EPHE

16h30 - Clôture du colloque

PRÉSENTATION

La France à l'instar de la grande majorité des autres Etats européens a subi en l'espace de quelques décennies l'accélération d'une sécularisation qui était déjà perceptible au début du 20e siècle. Elle est caractérisée par une importante perte d'emprise des religions historiques sur la société et par un tassement significatif des pratiques religieuses. Ces modifications du paysage religieux ont en réaction généré une réaffirmation des identités religieuses. Ce nouveau «paysage religieux» ne manque pas de susciter de fortes tensions et incompréhensions entre les individus sécularisés et les dévots intransigeants.

La thématique régulièrement relayée par les médias de la supériorité de la loi de Dieu sur la loi des hommes s'inscrit dans ce contexte. Elle a suscité parmi les acteurs concernés qu'ils soient religieux, politiques ou associatifs, la malheureuse impression d'un affrontement sans issue entre deux systèmes normatifs. En face des droits humains comprenant la liberté positive et négative de religion, le respect de la dignité humaine et l'égalité homme femme s'opposerait une loi intemporelle et intouchable voulue par Dieu. Cette posture d'affrontement a marqué les populations européennes et créé un fort sentiment de défiance par rapport au droit musulman et par extension à toutes les autres formes religieuses de régulation normative.

L'objectif de cette manifestation scientifique sera de déterminer de quelle manière les religions et plus particulièrement la religion musulmane, mettent en œuvre leur système normatif en France dans une perspective comparative en retenant les religions catholique, protestante et juive. Une attention toute particulière sera portée aux résolutions et solutions dégagées par les institutions religieuses lors de frictions ou d'éventuelles collisions entre le droit étatique et les droits religieux. Cette investigation permettra de mesurer les différences et les convergences se dégageant entre les différentes religions et de préciser quelles sont les limites fixées par le droit national et le droit international.



Galya HOVHANNISYAN - Manager du projet européen - RELIEN
g.hovhannisyanyan@unistra.fr

03.68.85.63.89



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne
Fonds européen de développement régional (FEDER)

Dieses Projekt wird von der Europäischen Union kofinanziert
Europäischer Fonds für regionale Entwicklung (EFRE)

Université

de Strasbourg

Laboratoire

Droit, religion,

entreprise et société | DRES

de l'Université de Strasbourg

et du

